

	<h2>AS Collège Les Ménigouttes</h2>		<h2>ANNÉE SCOLAIRE 2025 – 2026</h2>
--	-------------------------------------	--	---

NOM et Prénom de l'élève : 	Date naissance : 	<p style="text-align: center;">ENGAGEMENT DU SPORTIF</p> <p>J'adhère volontairement à l'Association Sportive et je m'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi ⇒ Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ces décisions ⇒ Respecter les installations et les transports mis à ma disposition ⇒ Respecter les adversaires en restant modeste, honnête, fair-play ⇒ Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année ⇒ Représenter le mieux possible ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville, mon département, mon académie lors de toutes les manifestations sportives <p style="text-align: center;">Signature de l'élève :</p>
Sexe : <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Garçon		
Classe :	Téléphone :	
Mail élève :		
Mail responsable :		

AUTORISATION PARENTALE (pour l'année scolaire en cours)

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Nom Prénom) :

⇒ Autorise mon enfant (Nom Prénom) : Classe :

- À participer aux activités de l'association sportive de l'établissement et aux compétitions UNSS.
- À emprunter les transports mis en place.
- À être filmé ou photographié dans le cadre des publications UNSS (Association sportive, services départemental et régional) : journal, exposition, site internet, Facebook. (1)

L'image de votre enfant ne sera pas communiquée, ni vendue à d'autres personnes et ne portera pas atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Vous pourrez à tout moment vérifier et disposer du droit de retrait de cette publication.

⇒ **CERTIFICAT MEDICAL** : Ai pris connaissance que **mon enfant n'a plus besoin de fournir un certificat médical** pour l'obtention de la licence. Le code de l'éducation (article L552-4) stipule que « tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte aux activités physiques et sportives volontaires » **sauf pour les activités suivantes** (article L231-2-3) : **rugby, boxe, tir sportif, plongée subaquatique** (ne comprend pas le hockey subaquatique), **spéléologie**

⇒ Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale rendue nécessaire par avis médical. (1)

⇒ Ai pris connaissance que le collège offre la possibilité aux élèves de manger dans l'établissement (repas à la charge de la famille), sous la surveillance d'un adulte. Le collège se décharge de toute responsabilité quant au déplacement de l'élève entre l'établissement et les installations sportives lors des journées à domicile.

⇒ **Ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.**
Des garanties complémentaires IA Sport + peuvent être proposées (se renseigner auprès du professeur EPS)

Signature du responsable :

TARIFS ET OPTIONS

Le tarif de base est de 20€, payable en espèces ou en chèque à l'ordre de «AS collège Ménigouttes ». **La licence est multi-activités** : elle permet de participer aux entraînements et aux compétitions de **toutes les activités proposées**.
 Le règlement de la licence est à remettre **uniquement** aux professeurs d'EPS.

(1) rayer en cas de refus d'autorisation

<p>Mention sur le droit à l'image : <i>Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.</i></p>	<p><u>Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé" (non obligatoire)</u></p>
<p>Mention sur le RGPD : <i>Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.</i></p>	<p><u>Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"</u></p>
<p>Mention sur les Assurances & le Règlementaire : <i>Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.</i></p>	<p><u>Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et approuvé"</u></p>